

. Ouverture de la séance

. Présentation par ALCÉANE du projet de transformation de l'ancienne gendarmerie d'Harfleur situé 20 rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

. Information : Transmission « Recensement de la population » : Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, à savoir 8 415 habitants.

DÉLIBÉRATIONS

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 01

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille dix-huit s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO, M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Sylvie BUREL, Mme Estelle BERNADI, M. Noël HERICIER, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, M. François GUÉGAN, Mme Maud CHARLES, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, Mme Coralie FOLLET, M. Jean LOYEN.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Mme Mariama EPIPHANA à Mme Maud CHARLES, Mme Françoise BION à Mme Michèle LEBESNE, Mme Sandra LE VEEL à Mme Sylvie BUREL.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

Conseillers Municipaux :

Présents	20
Procurations	3
Absents excusés	2
Absents	4
Votants	23

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 02

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

. Désignation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

CONSIDÉRANT qu'il convient au début de chacune de ses séances, que le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée,

En conséquence et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal nomme Monsieur Yoann LEFRANC pour exercer les fonctions de secrétaire de séance, ayant obtenu l'unanimité des suffrages.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 03

PROCÈS-VERBAL de la séance du 11 décembre 2017

. Adoption

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux et doit être adopté par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire savoir si ce document appelle des observations particulières de leur part.

Le Conseil Municipal est sollicité pour adopter le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.

En conséquence et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017.

Madame Coralie FOLLET indique qu'il y a une erreur de frappe Page 34 : "30 000 € appelés à la Ville au plus le 30 mai 108".

Le Procès-Verbal est ainsi modifié : "30 000 € appelés à la Ville au plus le 30 mai 2018".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 04

DÉCISIONS

Délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal

. Communication

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 15 10B 04 du 19 octobre 2015 donnant délégations de missions complémentaires pour traiter certaines affaires conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Madame le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation,

CONSIDÉRANT que ces décisions (dont les copies sont jointes à la présente) ont été transmises au représentant de l'État,

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions ci-dessous :

Date	Objet	Date dépôt Sous- préfecture
AFFECTATIONS PROPRIETES COMMUNALES		
04-12-2017	Local chaussée Maréchal Joffre à l'association CAHB Pétanque . Convention d'occupation - Renouvellement - Signature - Autorisation	07-12-2017
04-12-2017	Local Atelier parc de stationnement Arthur Fleury à l'association les Faiseux de Copeaux . Convention d'occupation - Renouvellement - Signature - Autorisation	07-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 1 - Maison des Associations Association AAPPMA . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 2 - Maison des Associations Association ASHB . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 3 - Maison des Associations Association Corcovado . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 4 - Maison des Associations Association ASHB . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 5 - Maison des Associations Association CAHB . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 6 - Maison des Associations Association le Comité de Jumelage . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Bureau N° 7 - Maison des Associations Association les P'tites Frimousses . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Salle de la Tour Perdue - 21 Places d'Armes Association les Amis du Musée du Prieuré . Résiliation - Convention – Autorisation	21-12-2017

Date	Objet	Date dépôt Sous- préfecture
19-12-2017	Locaux associatifs - 21 Place d'Armes Association Union des Femmes Françaises . Résiliation - Convention - Autorisation	21-12-2017
19-12-2017	Locaux associatifs - 21 Place d'Armes Association Comité échanges Franco Allemands . Résiliation - Convention - Autorisation	21-12-2017
05-12-2017	Accès riverains et commerçants Rue des 104 Rue Arthur Fleury (Partie Piétonne) Place Victor Hugo (Partie Piétonne) . Convention - Résiliation - Autorisation	08-12-2017
19-12-2017	Accès riverains et commerçants Rue des 104 Rue Arthur Fleury (Partie Piétonne) Place Victor Hugo (Partie Piétonne) . Convention - Résiliation - Autorisation	21-12-2017
08-01-2018	Bureau N° 7 - Maison des Associations Association les P'tites Frimousses . Avenant N° 1 - Signature - Autorisation	11-01-2018
REGIES COMPTABLES		
12-12-2017	Régie marchés et places publiques - Droit de stationnement - Astreinte Berges de la Lézarde - Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Non perception des droits	14-12-2017

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Pour les régies comptables, la décision du 12 décembre 2017 avec date de dépôt Sous-Préfecture le 14 décembre 2017 concernant les Aires d'Accueil des gens du Voyage, ma question est la suivante : lors d'un dernier Conseil Municipal, la compétence Aire des Gens du Voyage devait être transférée à la Codah à la date du 1^{er} janvier 2017, est-ce à dire qu'elle n'a pas été transférée ?"*

Madame le Maire : *"Elle est transférée ; c'est l'intitulé qui est resté tel que. Par contre, la décision qu'on vous propose concerne les droits de place pour le marché."*

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Donc on peut barrer."*

Madame le Maire : *"Effectivement, on changera l'intitulé. La gestion des Aires d'Accueil est bien passée Codah."*

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 05

INFORMATION

Contrats de maintenance et de prestations de services signés

. Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé :

- la signature des contrats concernant le contrôle du marché d'exploitation des installations thermiques.

Un état semestriel des contrats de maintenance et de prestations de services signés doit être présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017, la Ville d'Harfleur a signé les contrats de maintenance et de prestations de services suivants :

Date de début	Nom	Type	Durée	Date de fin	Coût € HT sur la durée totale du marché
06/11/17	Bâtiments communaux – Vérification périodique des extincteurs – RIA – Exutoires de désenfumage – Clapets coupe-feu Entreprise normandie incendie	Maintenance	48 mois	05/11/21	9 580,00 €
26/12/17	Installations thermiques – Assistance technique, comptable et administrative du marché d'exploitation des installations de chauffage Bureau Véritas	Prestation de service	48 mois	25/12/21	14 480,00 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 06

INFORMATION

Contrats de maintenance signés

. Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé :

- la signature des contrats de maintenance concernant les progiciels, les matériels informatiques, les photocopieurs ou les matériels téléphoniques,
- la signature des contrats concernant la maintenance des centrales d'alarmes anti-incendie et anti-intrusion, la maintenance et vérification des ascenseurs, le contrôle et la maintenance des poteaux et bouches incendie, la vérification et la maintenance des appareils de climatisation.

Un état semestriel des contrats de maintenance signés doit être présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017, la Ville d'Harfleur a signé les contrats de maintenance suivants :

Date de début	Nom	Type	Durée	Date de fin	Coût € HT sur la durée annuelle du marché
10/09/2017	Zimbra	Maintenance Logiciel	36 mois	09/09/2020	2 590 € (*)
01/06/2017	Module Pre-Inscription et Inscription Kiosque	Maintenance Logiciel	12 mois	31/12/2018	Gratuit

(*) coût révisé tous les ans selon l'indice Syntec.

Monsieur Rémi RENAULT : "La maintenance gratuite du second logiciel : c'est pour combien d'année, c'est juste pour cette année ?"

Madame le Maire : "Le progiciel que l'on utilise est gratuit et libre."

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 07

INFORMATION

Contrats de prestations - Contrats d'engagements - Conventions de partenariat . Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature des contrats de prestations, des conventions, des contrats d'engagement de professionnels ainsi que des conventions de partenariat à intervenir dans le cadre des activités municipales.

Un état semestriel des contrats et conventions signés doit être présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017, la Ville d'Harfleur a signé les contrats et conventions suivants :

Date de signature	Nom de l'artiste ou de la Compagnie	Objet	Nombre de représentation	Type de contrat	Montant
17 juil. 2017	Union Nationale des Jeunesses Musicales de France	Spectacle « Tambours » dans le cadre du Bruits des Mots 2018	1	cession	1 840,00 €
18 juil. 2017	Papa's Prod	Cinétoiles	1	partenariat	1 000,00 €
31 juil 2017	Association Ile aux jeux	« Un après-midi avec les lutins de Noël »	1	prestation	300,00 €
31 juil 2017	Novadub Production	Bal à Joe	1	cession	3 800,00 €
12 sept. 2017	Association Selfish	Nuit du tourisme	2	cession	1 400,00 €
26 sept. 2017	Compagnie La Lice	Spectacle de danse « Magnitude »	1	résidence	0,00 €
3 oct 2017	Georgette Prod	Marine Baousson	1	cession	4 220,00 €
3 oct 2017	AMC & Les Tontons Tourneurs	Kevin Mfinka, 20 ans sur scène	1	prestation	2 000,00 €
3 oct 2017	Gospel Voice Production	Max Zita & Gospel Voice	1	cession	3 000,00 €
3 oct 2017	Apma Musique	Ioan Streba Trio	1	cession	2 000,00 €
4 oct 2017	Steve ANSART	Porte ouverte de la résidence autonomie des 104	1	engagement	148,65 €
4 oct 2017	Dominique ANSART	Porte ouverte de la résidence autonomie des 104	1	engagement	148,65 €
9 oct 2017	L'EPCC Le Volcan Scène Nationale du Havre	Festival Ad Hoc – spectacle « les enfants c'est moi »	1	Co-accueil	9 547,28 €
13 oct. 2017	Régis POULETTE	Thé Dansant	1	engagement	410,00 €
14 nov. 2017	Association O Petit Pesteacle	Marché de Noël	3	prestation	700,00 €
24 nov. 2017	Association Gachan	Exposition « Point de vue Manga »	1	convention de location d'exposition	516,00 €
27 nov. 2017	Makitouch & cie	Pas Pied	1	cession	850,00 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 08

INFORMATION

Mise à disposition gratuite de salles municipales

. Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

La Ville d'Harfleur met à disposition des associations et des intervenants extérieurs des salles municipales afin d'y organiser leurs manifestations.

Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a adopté les tarifs d'utilisation des diverses salles municipales et a aussi autorisé la gratuité d'utilisation des salles dans certains cas exceptionnels.

Un état semestriel des mises à disposition gratuites doit être présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017, la Ville d'Harfleur a accordé les mises à disposition gratuites suivantes :

Nom de l'association ou de l'entreprise	Objet	Salles	Date de location	Montant exonéré
Comité FSGT	Fermeture de la saison cyclotouristes	La Taillanderie	1 ^{er} novembre	85,67 €
GRETA	Remise des diplômes	Le Creuset	21 décembre	394,07 €
CARSAT	Réunion de retraités	Maison des associations	20 novembre	592,68 €
Mission locale du Havre	Réunion du Conseil d'Administration	Maison des associations	4 décembre	98,72 €
TOTAL				1 171,14 €

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 09

INFORMATION

Associations Harfleuraises régies par la loi 1901 – Conventions

. Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

La Ville d'Harfleur développe une politique de contractualisation de ses relations avec les associations harfleuraises régies par la loi de 1901 sur la base d'objectifs communs aptes à favoriser, accompagner et dynamiser le tissu associatif local.

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions de partenariat et des avenants annuels à intervenir avec les associations harfleuraises.

Un état semestriel des conventions signées doit être présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017, la Ville d'Harfleur a signé les conventions suivantes :

Nom de l'association	Objet
Artisans du Monde	Festival du Film Nature et Environnement Octobre 2017
Artisans du Monde	Exposition/Vente de Noël Novembre 2017
Harfleur Boxe Pieds Poings	Nuit des Arts Martiaux Novembre 2017

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 10

INFORMATION

Contrats de collaborateurs bénévoles signés

. Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé :

- la signature de tout type de contrat de collaborateur bénévole, pour l'ensemble des manifestations organisées par la ville ou avec son concours.

Chaque demande émanant d'un service doit faire l'objet d'une demande spécifique, soumise pour approbation à l'avis du Bureau Municipal.

Un état semestriel des contrats signés doit être présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017, la Ville d'Harfleur a signé les contrats de collaborateur bénévole suivants :

Service	Prénom et nom du collaborateur bénévole	Type de la manifestation	Dates d'intervention du collaborateur
Musée	LEFRANC Didier	Chantier bénévoles porte de Rouen	18 septembre 23 octobre – 23 décembre
Musée	FERRAND Jean	Chantier bénévoles porte de Rouen	16 juin - 15 juillet 18 septembre
Musée	GALE Jean-Charles	Chantier bénévoles porte de Rouen	16 juin - 4 août 18 septembre
Musée	PIMONT Lorène	Chantier bénévoles porte de Rouen	24 juillet – 28 juillet
Musée	LOCKO Claudion	Chantier bénévoles porte de Rouen	24 juillet – 28 juillet
Musée	LEROY Samuel	Chantier bénévoles porte de Rouen	24 juillet – 26 juillet
Musée	BOCE Benjamin	Chantier bénévoles porte de Rouen	24 juillet – 28 juillet
Musée	KNUR Antoine	Chantier bénévoles porte de Rouen	10 juillet – 14 juillet
Culturel	Association Couture et Travaux Manuel représentée par sa Présidente Madame Martine LOUVEL	Exposition « Noël en Mosaïque » : animation de deux ateliers	Les 6 et 13 décembre

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 11

INFORMATION

Gratification étudiant stagiaire

. Communication - Récapitulatif 2^{ème} semestre 2017

Par délibération du 19 octobre 2015 le Conseil Municipal a autorisé :

- la signature des diverses conventions de stages pouvant intervenir entre la ville, les établissements scolaires et les étudiant (e) s réalisant des stages de formation dans les services municipaux,

- Le versement, pour les conventions d'au moins deux mois, par la collectivité à ces étudiant (e) s conventionné (e) s, d'une gratification correspondant à un montant forfaitaire mensuel, calculé au prorata du SMIC, et arrêté par décision du Maire, après avis et proposition du Bureau Municipal en fonction, de la nature du cursus de formation, de la mission confiée et de la durée de la convention.

Le Conseil Municipal doit être tenu régulièrement informé des conventions et gratifications décidées.

En conséquence, je vous informe qu'au cours du 2^{ème} semestre 2017 la Ville d'Harfleur a signé les conventions suivantes après avis favorable du Bureau Municipal :

Prénom et nom stagiaire	Type de formation préparée	Affectation service	Dates de stage	Coût global
Julien BOUET	Master computer science 2ème année – Université de Caen	Informatique	1 ^{er} août au 31 octobre	1 662,60 euros toutes charges comprises

Monsieur Rémi RENAULT : *"Quelle était sa mission ? Son sujet de stage ?"*

Madame le Maire : *"Il a travaillé sur le logiciel de logistique, l'amélioration de notre logiciel pour suivre les sorties et entrées de matériels."*

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicité par un groupe de représentants de parents d'élèves rassemblé sous le « Collectif des Parents d'Élèves d'Harfleur » afin de pouvoir intervenir lors de cette séance. Madame le Maire a accordé cette intervention. Une suspension de séance est ainsi accordée à 18h50, pour une durée de 10 minutes.

Un membre du « Collectif des Parents d'Élèves d'Harfleur » remet à Madame le Maire un courrier à destination de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil Municipal, les prises de parole du public ne figurent ni au Procès-Verbal, ni dans la Synthèse Sommaire.

La séance reprend à 19h00.

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 12

VCEU

Pour une politique de l'école ambitieuse au service de la réussite des enfants

Depuis 2015, le collège Pablo Picasso et par conséquent les écoles primaires et maternelles de la commune sont sortis du dispositif Réseau d'Éducation Prioritaire. Les critères qui ont conduit à cette décision de l'État étaient contestables. En effet, le classement du collège selon les données socio-économiques de ses élèves a ignoré le caractère intercommunal de cet établissement qui scolarise des enfants de Gainneville, de Rogerville et d'Harfleur. De ce fait, les écoles primaires et maternelles, qui elles n'accueillent que des enfants harfleuraux, en ont été pénalisées.

La politique de l'éducation prioritaire vise à renforcer l'action pédagogique et éducative dans les écoles qui scolarisent des publics fragilisés par des difficultés économiques et sociales. Or, nombre de familles harfleuraises souffrent de la précarité comme l'indique la baisse du revenu moyen par habitant. De plus, le nombre d'élèves en échec scolaire s'accroît comme en témoignent par exemple le nombre d'enfants soutenus par le Réseau d'Aide Spécialisé (RASED).

Les écoles qui intègrent le REP bénéficient d'un renforcement de moyens tels qu'un nombre limité d'enfants par classe, un encadrement et un suivi des élèves en difficulté, des financements pour des sorties et des projets. A la fin de l'année scolaire 2017-2018, la Convention d'Accompagnement pour les Priorités Éducatives (CAPE) va expirer. Cette convention signée entre l'Éducation Nationale et la Ville d'Harfleur permet une sortie progressive du REP, garantit une augmentation limitée du nombre des élèves dans les classes des écoles de la commune. Elle a permis notamment de provoquer deux ouvertures de classe à l'école des Caraques en 2016 et 2017.

Un Conseil d'écoles extraordinaire, réunissant l'ensemble des groupes scolaires de la Ville, s'est réuni le 15 janvier dernier. Élus, directeurs d'écoles, enseignants, représentants de parents d'élèves ont tous exprimé leur grande inquiétude quant au devenir de l'éducation scolaire à Harfleur.

La population d'Harfleur augmente d'année en année depuis 2014. C'est le fruit de la politique du logement poursuivie par la Municipalité. Le nombre d'enfants à accueillir augmente lui aussi (l'école des Caraques compte 50 enfants de plus qu'il y a trois ans). Sans limitation du nombre d'enfants par classe, comment les enseignants pourront-ils être à l'écoute de tous et des plus fragiles en particulier ?

Sans un Réseau d'aide spécialisé, comment porter attention aux élèves en grande difficulté ? Sans moyens supplémentaires comment garantir une égalité des chances pour tous les enfants ?

Considérant la fin de la convention CAPE au 30 juin 2018,

Considérant la refonte de la carte scolaire prévue en janvier 2019,

Considérant les évolutions socio-économiques et socio-culturelles intervenues dans la population d'Harfleur depuis 2014,

Considérant les difficultés rencontrées au quotidien par les équipes enseignantes œuvrant dans les écoles d'Harfleur,

Considérant enfin la volonté permanente de la Municipalité d'Harfleur de permettre des conditions d'enseignement de qualité permettant d'atténuer les inégalités sociales, économiques et culturelles constatées sur son territoire,

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **sollicite auprès de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale la reconduction pour un an de la C.A.P.E.**
- **sollicite auprès du Ministère de l'Éducation Nationale la réintégration des écoles de la commune dans le dispositif de l'éducation prioritaire.**
- **autorise Madame le Maire à transmettre ce vœu à Madame la Sous-Préfète, à Monsieur le Député de la circonscription, à Madame la**

Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, à toute institution ou personne pouvant appuyer la volonté de la Ville en la matière.

Madame Maud CHARLES : *"Je souhaiterais juste féliciter la mobilisation qui a été très rapide et constructive immédiatement, dans une société où l'on dit, quelques fois, qu'on a du mal à mobiliser les gens. Et bien, c'est faux, puisque très vite, sans forcément de logistique, ils ont su se réunir entre parents et la mayonnaise a pris. Il faut vraiment les soutenir. Je pense que la municipalité va soutenir ce mouvement."*

Monsieur François GUÉGAN : *"Je rejoins ce que vient de dire Maud CHARLES. Je voulais souligner ce que vous disiez, tout à l'heure, Madame le Maire, sur l'absurdité du mode de calcul qui nous a fait sortir de REP. Il y a cet élément de collège intercommunal qui a servi de critère, un peu faussé par la force des choses car la population de Gainneville et de Rogerville n'est pas la même que celle d'Harfleur. En son temps, avec les élus de l'époque, les parents d'élèves et les enseignants, s'étaient mobilisés très fortement pour éviter cette sortie de REP et l'on s'était heurté à un mur, il faut dire les choses comme elles sont. Nous étions mêmes allés jusqu'au Ministère. Ce serait intéressant, dans le cadre du prochain débat sur « REP ou pas REP » qui va s'ouvrir en 2019 comme vous le disiez, de ressortir les chiffres que nous avait fourni l'Académie pour prouver qu'on n'avait pas besoin d'être en REP. C'était délirant. Je me souviens d'absurdité du genre : d'un coefficient, d'un calcul de pauvreté sociale et les coefficients étaient différents selon que le calcul portait sur l'école maternelle ou sur l'école primaire. Alors, que c'est évident que l'on retrouve dans un même quartier, la même population. On a mis ça, sous le nez, je m'en souviens très bien, du directeur de cabinet de la Ministre à l'époque : cela ne l'a pas fait broncher plus que cela ! Il y avait des décisions qui étaient prises par avance et je pense, et à ma connaissance, qu'aucune commune n'a réussi à contrer les choses ; c'était une fermeture, un mutisme total de la part du Ministère et de l'Inspection Académique. Je souhaite que le combat se poursuive, avec nous les parents et les enseignants et nous élus car ce n'est pas admissible. On voit bien que la décision de dédoubler les classes préparatoires dans les zones en REP, ça ferait du bien aux enfants d'Harfleur."*

Monsieur Yoann LEFRANC : *"Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit François et Maud, on est tout à fait d'accord. Dès le départ, c'était une énorme absurdité de nous sortir de ZEP. J'espère que la mobilisation des parents que l'on peut voir ce soir, soit positive. Je pense qu'au nom du groupe communiste et républicain, on sera tous derrière vous, derrière les parents afin de vous soutenir jusqu'au bout et nous soutenir aussi. Je pense que le soutien est dans les deux sens et c'est très important que vous soyez là ce soir."*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente la délibération suivante :

N° 18 01 13

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)

Budget Primitif 2018

. Communication

Au cours de sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la CODAH nous a adressé un exemplaire de ce Budget Primitif 2018 afin de le communiquer aux membres du Conseil Municipal.

Une note de synthèse a été adressée à chaque conseiller municipal.

L'ensemble du document, comprenant l'ensemble des budgets (principal et annexes) et les pièces annexes, peut être consulté au Secrétariat Général et de Direction de la Ville d'Harfleur.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2018 de la CODAH.

INFORMATION COMMUNIQUÉE

Monsieur Michel TOULOUZAN présente la délibération suivante :

N° 18 01 14

POPULATION ET VIE SOCIALE

AFFAIRES CULTURELLES

Ferme Brefdent – Matériel agricole – Tracteur FERGUSON

. Cession à la ville du Havre – Signature - Autorisation

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine communal, la Ville d'Harfleur a acquis en 2000 les terres, les bâtiments et le matériel agricole de la ferme du Château du Grand Colmoulins, dénommée "Ferme Brefdent".

Ce matériel agricole a fait l'objet d'un inventaire exhaustif en 2001 et 2007 par deux experts. Parmi ce matériel se trouve un tracteur FERGUSON, antérieur à 1950, en assez bon état. Le dernier rapport d'expertise de 2007 l'estimait à 7 500 €.

En 2012, la Ville d'Harfleur a fait procéder à la démolition de la plupart des bâtiments. Le petit matériel agricole, ainsi que le mobilier domestique de la maison d'habitation ont été sauvegardés et valorisés en entrant dans les collections du Musée du Prieuré. Le tracteur FERGUSON est, quant à lui, conservé dans une grange.

Considérant l'intérêt historique et pédagogique de ce matériel, la Ville souhaite valoriser ce patrimoine. Après recherches et négociations, la Ville du Havre s'est déclarée intéressée pour prendre possession de ce tracteur, à titre gratuit, aux fins d'exposition publique au sein des collections permanentes de la Ferme de la Bouteillerie située dans le parc de Rouelles, dont une partie est située sur le territoire de notre commune,

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :

- **la cession en l'état à titre gratuit du tracteur FERGUSON de la "Ferme Brefdent" au profit de la Ville du Havre. La prise de possession du tracteur sera effectuée aux frais de la Ville du Havre.**
- **la signature de tout acte et document permettant d'officialiser cette transaction.**
- **la sortie du tracteur FERGUSON du patrimoine et de l'inventaire communal.**

Madame le Maire : *"Je suis vraiment satisfaite qu'il reste sur Rouelles. Ce tracteur est un patrimoine d'Harfleur, qui représente quelque chose pour de nombreux*

Harfleurais. Il va pouvoir être mis en valeur."

Monsieur Jean LOYEN : *"On ne peut pas le réparer ?"*

Madame le Maire : *"Je ne suis pas sûre, il va plutôt être en exposition. On s'était renseigné mais le coût d'une réparation est trop cher."*

Monsieur Jean LOYEN : *"Je ne pense pas que ce soit tellement cher !"*

Madame le Maire : *"À priori, on s'était renseigné. Aujourd'hui, on ne pouvait plus le conserver puisque le bâtiment est presque tombé, il fallait le protéger."*

Monsieur François GUÉGAN : *"Une minute, pour un souvenir Madame le Maire, si vous le permettez. En 2004/2005, je venais de prendre mes fonctions de Maire, j'entendais dans la rue de la République un concert de klaxons épouvantable. Je mets donc mon nez à la fenêtre et je vois Fernande (Brefdent) sur son tracteur en plein milieu de la rue de la République qui n'avancait pas. En fait, c'était sa tête qui était en panne à cette pauvre Fernande ! Je suis allée la voir et elle m'a dit qu'elle ne pouvait absolument pas rentrer chez elle car les esprits avaient commencé à hanter l'abreuvoir des animaux et étaient rentrés dans sa maison. Catastrophes ! Elle était perchée sur son tracteur : la seule solution que j'ai trouvée a été d'appeler son médecin, le Docteur MÉNAGER de Gournay, qui a réussi à la convaincre qu'il n'y avait peut-être pas que les esprits qui n'allaient pas bien. Il a fini par appeler les pompiers et Madame BREFDENT est allée faire un petit stage à Pierre JANET. Elle a reconnu après quand je suis allé la voir que c'était un petit peu le désordre dans sa tête. Pour finir sur ce tracteur, personne ne savait conduire cette pauvre bête pour la ramener à la maison, sauf le Docteur MÉNAGER qui avait un papa qui avait le même tracteur et c'est lui qui a ramené le tracteur à la maison, mais c'est un tracteur qui a sur le côté un pot d'échappement extérieur et donc le Docteur MÉNAGER quand il est descendu du tracteur s'est brûlé. Alors attention, si on le remet en service, il faut faire attention au pot d'échappement !"*

Madame le Maire : *"Je ne suis pas sûre qu'on l'emmène ; je crois qu'on va venir le chercher."*

Monsieur François GUÉGAN : *"Je pense que des histoires comme cela méritent d'être mentionnées, en dehors du fait qu'elle le mettait à brouter aux pieds des arbres dans le parc."*

Monsieur Jean LOYEN : *"Elle venait à la messe avec son tracteur. Elle trouvait toujours de la place !"*

Monsieur Grégory LESEIGNEUR : *"C'était l'arbre qui freinait le tracteur !"*

Madame le Maire : *"On voit bien qu'il y a plein de souvenirs."*

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT : *"Je pensais que Monsieur GUÉGAN allait nous pousser la chansonnette ! Trêve de plaisanterie, François GUÉGAN a raison, il faut veiller à ce que la présentation du tracteur fasse l'objet d'un traitement particulier, que l'on fasse bien référence à Madame BREFDENT, à la ferme BREFDENT, à la ville d'Harfleur, sinon ça a vraiment très peu d'intérêt. J'en profite pour dire un mot sur le musée du Prieuré et sur ses collections qui ont été revues il y a peu cela. Cela vaut vraiment la peine d'aller au dernier étage du musée pour toucher du doigt ce qu'était le quotidien des BREFDENT, l'intimité des BREFDENT à l'époque."*

Monsieur Yoann LEFRANC : *"Pour répondre aux craintes de Monsieur BRAULT, pour avoir rencontré les personnes de la Codah qui gèrent ce genre de choses, c'était une condition pour le laisser partir que de le mettre le plus possible en valeur afin de pouvoir garder le souvenir de ce tracteur. Effectivement, on aurait pu le laisser dans un coin, mais cela n'avait absolument aucun intérêt pour la commune. Je pense qu'on va voter le meilleur choix pour lui, de partir à un endroit où il sera mis en valeur et pourra rester encore pour un maximum d'années dans le meilleur état possible."*

Madame le Maire : *"Il faudra qu'on prenne contact, car je pense qu'ils vont mettre une plaque, il ne roulera pas, il sera exposé, et donc sur cette plaque il faudra indiquer d'où vient ce tracteur et son histoire. Peut-être pas toutes les petites anecdotes, mais indiquer que ce soit lié aux BREFDENT."*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Gabriel BRAULT présente la délibération suivante :

N° 18 01 15

**AFFAIRES GÉNÉRALES
POLITIQUE DE LA VILLE**

Contrat Éducatif Local

. Avenant convention financière – Signature – Autorisation

Par délibération en date du 25 septembre 2017, la programmation des actions au titre du Contrat Éducatif Local de la Ville d'Harfleur a été validée pour l'ensemble des associations porteuses de projets.

Le second versement de la subvention à ces associations doit être effectué à la date du 2 mai 2018, comme mentionné dans les conventions.

Par courrier en date du 11 décembre 2017, l'association « L'île aux jeux » a sollicité un versement anticipé en février 2018.

En effet, à partir de 2018, la périodicité de reversement de leurs charges patronales va être modifiée et mensualisée, ce qui engendre une gestion différente de leur trésorerie.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention financière initiale afin de modifier la date du second versement de 3 116,00 €.

En conséquence et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal autorise :

- **la signature d'un avenant à la convention financière.**
- **le versement du solde de la subvention en février 2018, soit 3 116,00 €.**

Madame Nacéra VIEUBLÉ : *"Ce n'est pas une question. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette décision dans la mesure où l'association œuvre auprès des enfants d'Harfleur mais aussi de l'agglomération. J'ai eu l'occasion de rencontrer cette petite dame pleine d'énergie, qu'on ne peut qu'applaudir et je voudrais justement faire le lien par rapport au vœu qu'il y a eu tout à l'heure. On n'a pas eu le temps mais mes collègues souhaitent que les choses soient dites, aussi nous aurions aimés être informés du Conseil extraordinaire qui s'est tenu à la Forge. Cela aurait été intéressant et démocratique dans la mesure où cela touche les enfants ; on aurait apprécié cette invitation."*

Madame le Maire : *"Il faut savoir que c'était un Conseil d'écoles, et donc c'était les membres du Conseil d'écoles qui étaient invités."*

Madame Coralie FOLLET : *"Et les élus ?"*

Madame le Maire : *"Ce sont ceux qui font parties des Conseils d'écoles."*

Madame Coralie FOLLET : *"C'est possible d'avoir un compte-rendu de cette réunion ?"*

Madame le Maire : *"Oui, mais c'est un peu ce qui a été dit là. Je vous enverrai, à ce moment-là, le compte-rendu que vont faire les directeurs d'écoles. Dès que je l'aurai, je vous le ferai parvenir."*

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour est épuisé. Madame le Maire lève la séance à 19h20.